

**Réunion du conseil municipal du 21 FEVRIER 2017 à 20 heures**  
**Convocation et affichage du 15 Février 2017**

-----

Présents : M.Gérard GREFFE, Maire, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints, Mmes et M Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Antoine BEAU, Nolwenn BEROUJON, Sophie OPREE

Excusés: Sébastien FOL a donné pouvoir à Cyril VACHON, Dominique VACHEROT a donné pouvoir à Nolwenn BEROUJON

Absents :Magali GODARD - David BURLE

Secrétaire de séance : Cyril VACHON

Avant de commencer l'ordre du jour, le maire fait lecture d'une lettre recommandée reçue ce mardi 21 février 2017 aux termes de laquelle Madame Françoise CHARLEUX présente, pour des raisons professionnelles, sa démission du conseil municipal.

Le maire accepte cette démission, qui sera transmise à la sous-Préfète de Beaune.

Madame Françoise CHARLEUX était déléguée du SYMAB et du CNAS ainsi que membre de la commission des finances, d'ouverture des plis, de la sous-commission « bâtiments, urbanisme » et de la commission "vie associative et solidaire, animations et fêtes".

Il est décidé de la remplacer à ses différents postes :

**DELEGUEE SYMAB**

Madame Patricia GUILLAUME se présente et est élue membre du SYMAB en lieu et place de Mme CHARLEUX Françoise.

**DELEGUEE CNAS :**

S'agissant de la délégation au Centre National d'Action Sociale pour les employés communaux, c'est M.Gérard GREFFE qui sera représentant des élus.

**COMMISSION OUVERTURE DES PLIS :**

Madame Sophie OPREE devient membre de la commission d'ouverture des plis.

Personne ne remplace Mme Françoise CHARLEUX comme membres des autres commissions.

**1./ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le conseil municipal adopte à l'**unanimité** le compte rendu de la séance précédente.

**2./ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

- Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M.et Mme Benoit PERRON d'une propriété sise à RUFFEY-les-BEAUNE, cadastrée section D N°358 et N°359, lieudit "10, rue du Pont" au profit de M.et Mme BOULEY-GROFFIER .

Le conseil municipal donne acte au maire des décisions prises.

### 3./ COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION 2016

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses Prévu 448 451,00 €  
Réalisé 175 504 ,87 €

Recettes Prévu 448 451,00 €  
Réalisé 275 648,20 €

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses Prévu 464 150,00 €  
Réalisé 390 033,09€

Recettes Prévu 502 183,00€  
Réalisé 426 409,81€

#### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement + 100 143,33 €  
Fonctionnement + 36 376,72 €  
Résultat global **136 520,05 €**

#### RESULTATS CUMULES 2016

	RESULTATS 2015	Affectation	RESULTATS 2016	RESULTAT CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	-56 863,61 €		100 143,33 €	43 279,72 €
FONCTIONNEMENT	199 153,70 €	122 197,61 €	36 376,72 €	113 332,81 €
TOTAL	<b>142 290,09 €</b>	<b>122 197,61 €</b>	<b>136 520,05 €</b>	<b>156 612,53 €</b>

#### **RESTES A REALISER**

##### **Dépenses et recettes de l'année 2016 non liquidées au 31,12,2016**

DEPENSES	RECETTES
<b>RAR 14 078,92 €</b>	<b>RAR 22 833,17</b>

Par compensation excédent de 8 754,25€

Le Maire revient en séance et reprend la présidence.

COMPTE DE GESTION 2016

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2016 ;

#### AFFECTATION DU RESULTATS 2016

Après avoir constaté les résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) **Excédent de 43 279,72€**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2016 **Excédent de 113 332,81€**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- de reporter les 43 279,72€ en investissement à l'article 001 du BP 2017

- Le solde du fonctionnement soit 113 332,81 est reporté en section de fonctionnement à l'article 002 du BP 2017

#### 4./ DELIBERATION SUR LA COMPETENCE « Gestions des eaux pluviales » par la Communauté d'Agglomération :

Les études conduites jusqu'alors n'ont pas permis d'aboutir à des hypothèses de transfert, notamment financières, viables et donc applicables pour le transfert de compétence « gestion des eaux pluviales » par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ;

Aussi, il est proposé la signature d'une convention avec les communes afin de permettre de poursuivre les missions de gestion des équipements liés à cette compétence.

De plus, le maire ajoute qu'au 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) deviendra une compétence obligatoire des EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de différer la prise en charge effective de la compétence par la communauté de communes,  
- donne pouvoirs au maire pour signer la convention correspondante.

#### 5./ ACQUISITION DESCOUTEIX :

M.le maire laisse la parole à M. Patrick SCHWIRTZ premier adjoint au sujet de la voirie route de Vignoles. Ce dernier rappelle que la mise en place d'un chemin piéton le long de la route de Vignoles à Varennes nécessitait l'acquisition par la commune d'une bande de terrain, propriété de M et Mme DESCOUTEIX de Vignoles. Après passage du géomètre-expert, il s'avère que la bande de terrain appartient en réalité à la commune et que seuls 141m<sup>2</sup> sont à acquérir.

Mme Sophie OPREE rappelle que ce projet a été acté dans son principe, qu'une demande de subvention a été déposée mais qu'une réunion de la commission « voirie » est nécessaire afin de finaliser le projet.

M.Arnaud TARTARIN partage cet avis et il est convenu de tenir prochainement une réunion de ladite commission afin de bien définir ce qu'il va être réalisé.

Malgré cette précision, le conseil municipal,

- accepte l'acquisition de cette petite partie de terrain sur la base de 4000,00€ l'hectare, soit cinquante six euros quarante centimes, arrondi à CINQUANTE SIX EUROS (56,00€).
- donne pouvoir au maire pour signer le procès verbal de délimitation et division correspond.
- donne pouvoir au maire pour établir un acte administratif d'acquisition, dans lequel la commune sera représentée par M.Patrick SCHWIRTZ, premier adjoint.

## **6./ COMPTE RENDU DE COMMISSIONS :**

Le maire donne compte rendu d'un certain nombre de commissions et réunions tenues en mairie :

- \* Contrôle de la régie de recettes et d'avances par un Inspecteur de la Direction des Finances publiques. Ce contrôle qui n'avait jamais été réalisé, visait surtout à mettre en évidence les bonnes et mauvaises pratiques de gestion de cet argent.
- \* Bilan financier de la bibliothèque au titre de l'année 2016, qui fait apparaître un résultat définitif excédent de 712,50€ qui servira de provisions pour l'aménagement du nouveau local. Ce dernier est en cours de finalisation par l'agent technique communal.

Le maire laisse ensuite la parole à M.Cyril VACHON 2ème adjoint, lequel fait le point de la commission sécurité (contrôles des différentes installations électriques, sportives, ...) de l'avancement de l'installation du panneautage (lequel nécessitait l'avis du Conseil Départemental), et du radar pédagogique. Un point est également fait le curage des fossés, du nettoyage de la rivière par le syndicat Mixte d'aménagement du bassin versant de La Bouzaize, du Rhoin et de la Lauve .

M.Patrick SCHWIRTZ 1er adjoint intervient sur le programme d'actions 2017 de l'ONF sur la commune. Il rappelle qu'il devient urgent de procéder à la coupe des peupliers atteints de rouille, chemin de Bourguignon, au Bas de Grandchamp et sur la zone d'activités de Travoisy.M . Antoine BEAU remet à nouveau en cause cette proposition de coupes, non convaincu de l'état sanitaire des arbres et surtout très préoccupé par l'impact visuel et sonore pour Travoisy qu'aura ensuite l'absence de cette plantation. Nous avons attendu la fusion des Conseils Régionaux Bourgogne et Franche-Comté pour connaître le devenir des subventions pour replantation. L'Etat ne subventionne plus les replantations. Mr SCHWIRTZ a pris néanmoins l'attache du Conseil Départemental qui octroie des aides pour les effectuer dans des points noirs paysagers (carrière etc...). Il se propose de monter un dossier à déposer auprès du Conseil Départemental.

## **7./ INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire informe ensuite les conseillers municipaux que la commune de Sainte-Marie-La-Blanche et Levernois emploient en commun, à raison de 17h50 chacune, un jeune agent communal en contrat aidé ; la commune de Sainte Marie la Blanche ne donnera sans doute pas suite à l'embauche, à l'issue de ce contrat, soit fin 2017 pour des raisons budgétaires (souhaitant privilégier l'emploi administratif) et non lié à la personne qui donne toute satisfaction ; une réflexion pourrait être menée par Ruffey pour prendre la suite de ce contrat. le maire se renseigne sur les conditions du contrat et notamment sur l'impact financier.

L'atelier multimédia de la communauté d'agglomération propose un stage de « lightpainting » sur Ruffey pour les vacances de Pâques.

Le Maire fait ensuite lecture d'une demande de subvention par l'association « Pleins les Pattes », pour la course mise en place le 04 juin prochain. Elle sera prévue au BP 2017.

Il fait aussi part d'une demande financière du foyer rural pour la réparation des deux réfrigérateurs du foyer rural dont les thermostats sont défectueux. Le conseil municipal donne son accord pour le partage financier de ces réparations.

Le foyer rural demande également la possibilité d'implanter une structure bois « type poteau » pouvant accueillir les affiches, panneaux indiquant les différentes manifestations du foyer rural et des autres associations. Le conseil municipal accueille positivement cette initiative, malgré les réserves d'implantation liés à la réglementation du Conseil Départemental dont nous avons parlé précédemment. Antoine BEAU fait remarquer que les abris-bus peuvent, en complément, être un support précieux, puisque la gestion est désormais de la compétence communale.

M. Antoine BEAU sollicite ensuite la parole pour signaler qu'il a remarqué un trou en formation, route de Combertault, sur ladite, à la sortie de la gravière, alors que le bitume de la route n'a que trois mois d'existence....Par là même, il attire l'attention sur les dégâts que pourraient provoquer le passage répété des camions si l'exploitation de la carrière est prolongée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures. Le prochain conseil se tiendra le mardi 14 mars 2017 à 20 heures.